

BRANCHEMENT AQUEDUC / ÉGOUT, PONCEAU ET CHEMIN ET ALLÉE VÉHICULAIRE

PROPRIÉTAIRE

Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse (numéro civique, rue, appartement)	Ville	Code Postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire

REQUÉRANT (si différent du propriétaire)

Si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'immeuble, la partie procuration doit être complétée

Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse (numéro civique, rue, appartement)	Ville	Code Postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Numéro de lot ou numéro civique	Rue	
Présence d'eau (milieu humide, ruisseau, rivière, lac, etc.) sur ou à proximité du site à l'étude		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Terrain adjacent à un chemin public		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Usage et destination de l'immeuble		
<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Unifamilial <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Autre (spécifier) : <input type="checkbox"/> Multifamilial		

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Type de travaux		
<input type="checkbox"/> Branchement au réseau d'aqueduc <input type="checkbox"/> Installation ou modification d'un ponceau <input type="checkbox"/> Branchement au réseau d'égout <input type="checkbox"/> Construction, prolongement ou réfection d'un chemin <input type="checkbox"/> Branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout		
Coût des travaux (matériel et main d'œuvre)	Date de début des travaux (approx.)	Date de fin des travaux (approx.)

Description sommaire des travaux

ENTREPRENEUR

Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise		Numéro RBQ
Adresse (numéro civique, rue, appartement)	Ville	Code Postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire

ENTREPRENEUR CERTIFIÉ (lors de travaux de branchement à l'aqueduc et à l'égout)

Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise		Numéro OPA ou P6B
Adresse (numéro civique, rue, appartement)	Ville	Code Postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA DEMANDE

Aucune demande ne sera acceptée avant l'obtention préalable de tous les documents et renseignements requis.

- Formulaire de demande de permis et de certificat dûment rempli ;
- Paiement des frais exigibles du certificat d'autorisation ;
- Acompte par chèque visé lors d'une demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

FORMULAIRE F - DEMANDE D'AUTORISATION TRAVAUX PUBLICS ET INGÉNIERIE

Branchement à l'aqueduc

- Plan montrant le bâtiment et la canalisation projetée (diamètre et profondeur de la canalisation, soupape de réduction de pression, etc.) ;
- Engagement à défrayer tous les coûts encourus pour le raccordement ;
- Acte d'enregistrement de servitude, si applicable.

Branchement à l'égout

- Plan montrant le bâtiment et la canalisation projetée (diamètre, profondeur, mode d'évacuation, clapet anti-retour, etc.) ;
- Engagement à défrayer tous les coûts encourus pour le raccordement ;
- Acte d'enregistrement de servitude, si applicable.

Pour un édifice, industriel ou commercial, inclure en plus

- Plan et devis préparés et signés par un expert indiquant la plomberie, le débit annuel, les caractéristiques des eaux usées, autres que domestiques (eaux de procédés industriels, etc.).

Pour les secteurs à réseau sous pression (Moulin-Morgan et Terrasses Saint-Denis)

Le raccordement à l'égout doit être précédé d'une fosse septique et d'une pompe conforme au Règlement provincial sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22) et **dans ce cas, vous devez fournir en plus** :

- Étude de conception d'une installation sanitaire préparée et signée par un expert (technologue, ingénieur ou géologue), afin de déterminer le dimensionnement et le positionnement du système selon les normes du règlement no Q-2, r.22 ;
- Engagement d'inspection visuelle des travaux par l'expert qui a préparé l'étude de conception ;
- Permis d'installation septique émis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ACCOMPTE

PAR CHÈQUE VISÉ

Non pavé **1000 \$**, pavé **2000 \$** ou
pavé avec trottoir **3000 \$**
+ permis d'installation septique **150 \$**
(si requis)

Ponceau / Entrée charretière

Coût : 100\$

PONCEAU

- Nouveau Modification Ponceau permanent Ponceau temporaire

Dans le cas d'une nouvelle ouverture sur une rue adjacente à une route provinciale (routes 329 et 364)

- Autorisation d'accès, en vertu de la Loi sur la voirie (LRQ, c. V-9). Pour obtenir l'autorisation préalable, remplissez le formulaire de Demande d'accès à une route disponible sur le site Internet du ministère au www.transports.gouv.qc.ca, sous la rubrique documentation et publication (formulaire V-2376).

Ponceau dans un fossé ou un cours d'eau dont le diamètre est inférieur à 3,6 mètres (moins de 12 pieds)

- Certificat de localisation existant ou plan de propriété identifiant à l'échelle l'emplacement du ponceau projeté ;
- Description de l'installation du ponceau (matériau, diamètre, longueur, stabilisation aux extrémités, lit de pierres) ;
- Engagement à vérifier avec Info-Excavation à 1-800-663-9228 ou à www.info-ex.com, la présence de conduites souterraines.

Ponceau dans un cours d'eau dont le diamètre est supérieur à 3,6 mètres (plus de 12 pieds)

- Autorisation de la MRC des Pays-d'en-Haut en vertu du Règlement sur l'écoulement des eaux des cours d'eau no 259-2012. Pour obtenir l'autorisation préalable, remplissez le formulaire de « Demande d'autorisation pour travaux dans un cours d'eau » disponible sur le site Internet de la MRC au www.lespaysdenhaut.com, sous la rubrique Services aux citoyens/Environnement/Cours d'eau. Avant de présenter votre demande, assurez-vous d'avoir en main une étude hydrologique et/ou hydraulique, ainsi que les plans et devis signés et scellés par un ingénieur.

ENTRÉE CHARRETIÈRE

- Nouveau Modification

- Fournir un Certificat de localisation existant ou plan de propriété identifiant à l'échelle l'emplacement de l'entrée charretière projetée.

AUTRES

- Fossé Cours d'eau

- Fournir un Certificat de localisation existant ou plan de propriété identifiant à l'échelle l'emplacement du fossé ou du cours d'eau.

Construction, prolongement ou réfection d'un chemin (ou d'une allée véhiculaire)

- Construction Prolongement Réfection

Coût : 800\$

- Plan de subdivision du chemin préparé et signé par un arpenteur-géomètre, s'il n'est pas déjà subdivisé ;
- Plan profil préparé et signé par un arpenteur-géomètre ou par un ingénieur montrant les pentes existantes et projetées du chemin ;
- Plans et devis de conception du chemin préparés et signés par un ingénieur ;
- Caractérisation du milieu hydrique préparée et signée par un biologiste ou par un professionnel compétent en la matière ;
- Servitudes existantes et proposées, si nécessaire, pour un drainage ou un rond-point ;
- Dans le cas d'un chemin de plus d'un (1) km, certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement contre la lutte aux changements climatiques ;
- Dans le cas d'une ouverture de chemin adjacente aux routes provinciales 329 et 364, une autorisation d'accès est requise. Pour obtenir l'autorisation préalable, remplir le formulaire de Demande d'accès à une route provinciale disponible sur le site du ministère à : www.transports.gouv.qc.ca – sous la rubrique *Documentation et publication* (formulaire V-2376).

PROCURATION DU PROPRIÉTAIRE

Je, nom du propriétaire en lettres moulées _____, autorise _____
à signer en mon nom tout permis de construction ou certificat d'autorisation délivré par la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et j'ai signé ce ____ jour de ____ de l'an _____.

Signature du propriétaire _____

ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je, nom du demandeur en lettres moulées _____ déclare que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter et j'ai signé ce ____ jour de ____ de l'an _____.

Signature du demandeur _____

Date de réception de la demande : Ce ____ jour de ____ de l'an _____

* Les professionnels spécifiés doivent être membres en règle d'un ordre ou association professionnel(le) reconnu au Québec.